



12 rue des Sources
10240 Avant les Ramerupt
☎ 03 25 37 67 26
Fax 03 25 37 87 57
<http://www.maires-aube.asso.fr>
maires.ruraux10@wanadoo.fr

Brèves Infos

Lettre d'information destinée aux adhérents

JUILLET 2007

➤ Assemblée Générale de l'AMRF à Lyon les 14 et 15 avril 2007

Serge SPILMANN a participé à cette assemblée générale au cours de laquelle a été traité essentiellement le sujet suivant :

“ Le Maire rural et la justice ”

Les nouveaux pouvoirs du maire issus de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance :

- Le maire et la prévention de la délinquance
- Le maire et l'accompagnement parental
- Le maire et la lutte contre les atteintes aux biens

Sur demande de votre part, nous pourrions vous envoyer le développement de ces sujets.

➤ Assemblée Générale de l'AMRA

L'assemblée générale de l'AMRA aura lieu le **samedi 3 novembre** à partir de 9 heures à la salle polyvalente d'**Avant-les-Ramerupt**. Retenez d'ores et déjà la date. Le thème de l'assemblée générale reste à déterminer.

➤ Financement des écoles privées

La circulaire n°2005-026 du 2 décembre 2005 avait pour objet principal de préciser les modalités d'application de l'article 89 de la loi du 13 août 2004 qui rend obligatoire la contribution des communes de résidence aux frais de scolarisation des enfants fréquentant une école privée sous contrat d'association d'une autre commune.

Le 4 juin dernier, le Conseil d'Etat a décidé d'annuler cette circulaire. C'est une bonne nouvelle. L'application de l'article 89 de la loi du 13 août 2004 s'en trouve considérablement freinée. C'est aussi un encouragement pour tous ceux, élus, enseignants, parents, contribuables, qui avaient entamé un processus de résistance concernant l'application de cet article.

Cependant, si la circulaire a désormais disparu, nous considérons que le maintien de l'article 89, continue de faire peser une menace pour les écoles publiques en particulier des zones rurales, des quartiers difficiles ou des ZEP.

Dans ce contexte, la poursuite de la résistance effective de nombreux maires et les interventions des parlementaires restent indispensables pour obtenir l'abrogation de l'article 89 actuel.

➤ **Fusion DDE-DDA**

Vous avez reçu un courrier vous demandant de nous faire part de vos remarques (positives ou négatives) concernant la fusion DDE-DDA. Toutes vos réflexions feront l'objet d'une synthèse réalisée par l'AMRF. N'hésitez pas à nous faire part de votre sentiment sur le sujet.

➤ **Une commune peut elle élargir un chemin rural sans avoir passé d'acte notarié avec le riverain ?**

Les chemins ruraux appartiennent aux communes. L'article L.161-9 du code rural leur permet de modifier l'emprise de ces chemins, notamment de les élargir. Ces opérations sont décidées par le conseil municipal après enquête publique en mairie. Si l'élargissement n'excède pas deux mètres, le conseil a autorité pour déposséder les propriétaires concernés, sous réserve d'effectuer l'enquête prévue. En cas d'élargissement supérieur à deux mètres ou si le projet touche un bâtiment, la commune est tenue d'avoir recours à la procédure d'expropriation. Dans tous les cas, les propriétaires devront être indemnisés. En cas de litige, les intéressés peuvent saisir le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif. Le premier est compétent en cas d'emprise irrégulière par la commune (en l'absence de délibération du conseil municipal ou d'enquête publique), sachant que tout propriétaire spolié peut exercer l'action possessoire dans l'année qui suit le trouble. Le second est compétent en cas de contestation de la décision du conseil municipal visant à élargir le chemin.

➤ **Energies renouvelables**

La 4^{ème} édition du championnat « Energies Renouvelables des communes » est officiellement ouverte depuis le 24 avril 2007. La date de clôture de ce concours, organisé par le Comité de liaison Energies Renouvelables (CLER), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Fondation Nicolas Hulot, est fixée au 15 novembre 2007. Toutes les communes de France peuvent y participer en leur nom propre, dans une ou plusieurs des catégories suivantes : solaire thermique, solaire photovoltaïque et bois énergie. Gratuit et annuel, ce concours vise à valoriser les communes exemplaires en matière d'énergies renouvelables et créer une dynamique nationale des politiques énergétiques renouvelables auprès des communes.

➤ **Ruraltic**

Les universités d'été des TIC dans le monde rural se dérouleront les 29 et 30 août 2007, à Aurillac (Cantal), sur le thème « E-administration et ruralité ». Un rendez vous organisé avec le soutien de l'AMRF.

➤ **Plaquette d'information de la D.D.A.S.S.**

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales diffuse une plaquette sur les précautions à prendre pour l'utilisation des téléphones mobiles. Cette plaquette est jointe à ce courrier.

➤ **Cotisations**

Si ce n'est déjà fait, pensez à régler votre cotisation 2007, le Trésorier vous en sera reconnaissant.



